

UN JOURNAL CATHOLIQUE DANS UNE PAROISSE C'EST UNE MISSION PERPETUELLE. LEON XIII



FONDÉ EN 1893

PUBLIÉ LE MARDI DE CHAQUE SEMAINE

ABONNEMENT

POUR LE CANADA

Un an.....\$1.00  
Six mois.....50

POUR LES ÉTATS-UNIS

Un an.....\$1.50  
Six mois.....75

POUR L'EUROPE

Un an.....\$1.50  
Six mois.....1.00

Les abonnements sont payable d'avance.

Pour cesser de recevoir le journal, il faut donner avis au moins un mois avant l'expiration de son abonnement et payer tous les arriérés.

Ceux qui changent d'adresse doivent nous donner l'ancienne aussi bien que la nouvelle.

Adressez toutes lettres, correspondances, etc., à

L'IMPARTIAL  
Tignish, Ile du Prince Edouard

L'IMPARTIAL

Tignish, Mardi, 15 Sept. 1908

### L'œuvre de Pie X

L'œuvre de Pie X, au cours des cinq premières années de son pontificat, peut se résumer comme suit : 1° L'abolition du veto par lequel l'Autriche, l'Espagne et la France pouvaient intervenir dans l'élection du pape.

2° La réforme de la musique sacrée.

3° La codification du Droit Canon.

4° L'unification de la loi sur la validité du mariage dans tout le monde catholique.

5° L'enseignement systématique et uniforme du catéchisme.

6° La réforme des Séminaires spécialement en Italie, et des études ecclésiastiques.

7° Le développement de l'étude de l'Écriture Sainte.

8° La condamnation du modernisme.

9° La réforme de la Curie romaine.

10° Enfin, l'indépendance et le salut de l'Église en France.

Voilà les œuvres les plus marquantes accomplies par Pie X.

Longue vie à cet illustre successeur de Pierre !

### L'École sans Dieu

Une jeunesse élevée sans idée religieuse prépare un peuple féroce. Quand un homme a publié le chemin de l'église, il prend celui de la débauche ; le blasphème, les contes ignobles remplacent sur ses lèvres la prière et le langage décent.

L'instruction purement "laïque" forme des êtres ignorant, leur origine et leur destinée, passant sur la terre sans aucune aspiration plus élevée que distincte.

Sans doute, savoir lire et écrire, c'est bien, mais cela suffit-il ? Les grands criminels sont parfois très instruits et, dans les prisons des grandes villes, vous rencontrerez des médecins, des avocats, des diplomates, d'anciens universitaires, des "gradués" qui hélas ! se sont dégradés jusqu'au crime.

Qu'a-t-il manqué à ces hommes ? L'instruction ? Nullement. Il leur a manqué l'art de bien se conduire, la force de résister à leurs passions, le courage pour fuir le vice, et cette force et ce courage sont donnés par la religion seule, et non par l'instruction laïque.

Mgr Dupanloup l'a écrit : Il faut aux enfants des maîtres chrétiens, des maîtres pieux que l'amour de Dieu anime et qui comprennent la dignité, le sort des familles, le salut de la patrie en dépend.

# 6ième Congrès Acadien

## MINUTES OFFICIELLES

Le VIe Congrès Acadien s'est tenu à Saint-Basile, Madawaska, au Nouveau-Brunswick, mercredi et jeudi, les 19 et 20 août 1908, sous la présidence de M. Cyprien Martin.

Étaient présents, parmi les officiers généraux : M. Cyprien Martin, Président ; M. le Sénateur Comeau, vice-président pour la Nouvelle-Ecosse ; L'honorable M. Olivier LeBlanc, vice-président pour le Nouveau-Brunswick ; M. le juge Breaux, vice-président pour les États-Unis ; M. le Sénateur Poirier, secrétaire ; M. Prudent Mercure, secrétaire-adjoint ;

Les travaux du Congrès furent répartis plus particulièrement entre quatre commissions :

### IÈRE COMMISSION

De l'enseignement du français dans les écoles—Rapporteur, M. le Sénateur Comeau.

### IIÈ COMMISSION

De l'Agriculture et de la Colonisation—Rapporteur, Mgr Richard.

### IIIÈ COMMISSION

La Presse Acadienne—Rapporteur, M. F. Joseph Buote.

### IVÈ COMMISSION

Sur les relations des Acadiens des Provinces Maritimes, des États-Unis et de la Province de Québec entre eux—Rapporteur, M. Jean H. LeBlanc.

Le nombre des délégués et autres représentants acadiens présents, venus de toutes les parties des provinces maritimes et des États-Unis, jusqu'à la Louisiane, s'élève, au jugement, jusqu'à cinq mille, environ. Un train spécial, parti de Moncton, amène près de trois cents délégués.

PROGRAMME DU CONGRÈS  
MERCREDI, 19 AOUT

10 heures—Messe en plein air (sur un monticule, dans un cadre d'une grande beauté). Célébrant, Mgr J. Hébert, V.-G., du diocèse de St-Jean, Sermon, par le R. P. Chiasson, Ed., Supérieur du Collège Ste-Anne, de Church Point. Discours de bienvenue par Mgr Dugal, V. G., et curé de Saint-Basile.

(A cause du mauvais temps, cette partie du programme fut modifiée.)

2½ heures de l'après-midi.—Ouverture du Congrès par le Président. Les Commissions se réunissent sous la présidence de leurs rapporteurs respectifs, dans quatre salles différentes, mises à leur disposition par les Révérends Sœurs de l'Hôtel-Dieu ; tandis que des orateurs, MM. Cyprien Martin, l'honorable docteur Landry, Ministre de l'Agriculture pour le Nouveau-Brunswick, Mgr Mathieu, directeur de l'Université Laval, Pius Michaud, M. P., O. Turgeon, M. P. adressent la parole à la foule.

8 heures du soir—Illumination ; feux de Bengale, sur le monticule où se dressait l'autel. La fêerie est entrecoupée par un discours de M. l'abbé Gauthier, D. D., et terminée par un discours de M. l'abbé P. Belliveau. Le tout d'un effet saisissant.

JEUDI, 20 AOUT

8½ heures du matin—Service Commémoratif pour les âmes des aïeux. Chant rendu par un chœur puissant, formé d'un choix de toutes les voix présentes.

10 heures—Reprise des travaux des diverses Commissions. Discours adressés à la foule par le juge Breaux, de la Nouvelle-Orléans ; M. Read, M. Keegan, l'abbé Thomas Albert, l'honorable Patrie Therriault, sénateur du Maine.

Midi—Banquet de cent cinquante couverts, ou réfectoire du Couvent, présidé par Mgr Dugal. Santé au roi et au pape. Toaste aux nationalités seurs étrangères, proposé par l'honorable Willie Comeau ; réponse par M. le sénateur Costigan ; toast à nos frères les Canadiens-Français, proposé par M. Chiasson,

D. D., de l'île Saint-Jean, réponse par Mgr Mathieu, directeur de l'Université Laval ; aux Acadiens, toast proposé par Mgr Dugal, réponse par l'honorable M. Breaux juge en chef de l'Etat de la Louisiane.

2½ heures de l'après-midi  
A la reprise des travaux du Congrès, tous les délégués et les membres étaient présents, M. le sénateur Poirier, secondé par M. le sénateur Comeau, soumit la résolution suivante, qui est adoptée à l'unanimité :

"Attendu qu'il est juste et désirable que l'histoire de notre pays soit écrite selon les faits, et, qu'à cette fin, les pièces et documents où les historiens vont puiser soient fidèles, impartiaux et, autant que possible, complets ;

"Et attendu que le recueil connu sous le titre "Selections from the Public Documents of the Province of Nova-Scotia", ou simplement, "Nova Scotia Archives", recueil collectionné ordonné et publié, en 1869, sous l'autorité de la législature de la Nouvelle-Ecosse, et dans lequel les historiens qui traitent le sujet du grand dérangement de 1755, puisent presque tous leurs renseignements, est, ainsi qu'il appert par le Mémoire ci-contre) partiel et incomplet, quand à la période historique qu'il couvre ;

"Résolu : Le congrès Acadien prie respectueusement Son Honneur le lieutenant-gouverneur en Conseil, l'honorable Conseil Législatif et la Maison d'Assemblée de la Nouvelle-Ecosse, de vouloir bien instituer une commission chargée de reviser et de compléter, sans parti-pris, impartialement, sans omission de pièces essentielles et dans un large esprit de vérité historique, le recueil des "Nova-Scotia Archives".

Les rapports des Commissions sont pris successivement en considération.

M. Jean H. LeBlanc, rapporteur de la 4e Commission, soumit son rapport, lequel consiste en une revue de la situation générale des Acadiens des Provinces Maritimes, des États-Unis et de la Province de Québec. Il recommande, 1° que les jeunes gens s'intéressent activement au mouvement français en Acadie et aux États-Unis ; 2e la convocation fréquente de congrès généraux et de conventions particulières ; 3e l'enrôlement en masse des Acadiens dans la Société mutuelle de l'Assomption.—Adopté.

Le rapport de la 3e Commission, lu par M. Buote, L'IMPARTIAL, recommande :

1. Que les journaux acadiens donnent chaque semaine un article de fond, et moins de reproductions de journaux étrangers. Il sollicite la collaboration des écrivains de l'Acadie à nos journaux.

2. Que les directeurs des journaux acadiens soient priés d'user d'une grande prudence dans le choix des articles qu'ils publient.

3. Que les Sociétés acadiennes, à savoir, la Société Mutuelle l'Assomption et l'Association Acadienne de l'île du Prince-Edouard, donnent de préférence leur patronage aux journaux acadiens.

5. Que les journaux acadiens s'entendent pour faire cesser l'abus des journaux reçus et non payés.

6. Que chaque société acadienne de Secours Mutuels ou autre s'abonne à nos journaux.

7. Que chaque curé acadien se constitue zéléteur des journaux acadiens dans sa paroisse.

Ces diverses résolutions sont adoptées par le Congrès.

M. le sénateur Comeau donne lecture d'une étude sur l'enseignement du français dans les écoles et autres sujets connexes ; puis soumet les résolutions suivantes passées par la Ière Commission, dont il est le rapporteur. Ces résolutions sont adoptées seriatim et en bloc :

1. Que le travail lu par M. le sénateur Comeau soit adopté, en tant que base servant aux résolutions à proposer.

2. Que le Congrès décrète que les bureaux d'Éducation de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick ont bien mérité de l'a-

cadie en dotant les écoles publiques d'une série de livres français de lecture ; et que copie de cette résolution soit envoyée aux surintendants de l'Éducation de l'une et de l'autre province.

3. Que le Congrès constate que les inspecteurs d'écoles françaises du N.-B. et de la N. E., sont absents du Congrès de Saint-Basile, et qu'ils se sont également tenus à l'écart de celui de Caraquet.

4. Que le Congrès invite tous les Acadiens à faire partie de la Société Mutuelle de l'Assomption.

5. Que le Congrès adopte la proposition de M. le docteur Gaudet, Grand chancelier de la Mutuelle, secondée par M. P. Veniot, à l'effet que le Bureau Médical du N. B. soit prié de nommer un médecin examinateur de langue française pour les candidats français aux examens de matriculation et de médecine ; et que le gouvernement du N. B. soit, de son côté, prié de remplir la première vacance au Bureau Médical de la province par un médecin français.

6. La Commission recommande qu'un comité composé de messieurs : le juge Landry, le sénateur Poirier, le Dr E. T. Gaudet, P. Veniot, Auguste Daigle, et Édouard DeGrâce, soit autorisé à s'aboucher avec le Bureau d'Éducation du Nouveau-Brunswick au sujet des réformes à faire à l'École normale, ces réformes étant celles-là même qui furent proposées lors de l'assemblée tenue à Moncton en 1904, dans le but de faire nommer des conférenciers pédagogiques pour les Acadiens.

7. Que le Congrès ratifie la proposition du R. P. A. D. Cormier, C. S. C., secondée par l'honorable A. D. Richard, qu'il soit fait inscriptions auprès des inspecteurs d'école français et des instituteurs et des institutrices du N. B. et de la N. E., pour qu'il, tiennent chaque année dans leurs districts respectifs, des congrès spéciaux du corps enseignant, sur fins de propager et de perfectionner l'enseignement du français dans les écoles publiques.

8. Que le Congrès ratifie la proposition suivante de M. le sénateur Poirier et de l'honorable M. Willie Comeau :

Attendu que les Acadiens désirent que leurs enfants, garçons et filles, reçoivent tous une bonne éducation dans les deux langues officielles du Canada, et que leur connaissance de la langue anglaise ne soit pas inférieure à celle des enfants de nos concitoyens anglais.

Attendu que le moyen le plus sûr pour arriver à ce résultat, moyen reconnu par les maîtres en pédagogie du monde entier et tout spécialement recommandé par la Commission Royale de la N. E., en 1900, est de procéder au connu à l'inconnu, c. à. d., pour nous, du français à l'anglais ;

Et attendu que le français, langue maternelle de nos enfants, est peu ou point enseignée dans un nombre malheureusement trop grand de couvent et d'écoles publiques par eux fréquentés."

Résolu—Le Congrès recommande aux Acadiens, chacun dans sa province et sa localité, d'insister auprès de l'autorité pour le français soit enseigné à leurs enfants avant toute autre langue d'abord, ensuite simultanément avec l'anglais, dans les écoles publiques et les couvents ; et que copie de cette résolution soit adressée aux surintendants de l'Éducation du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse, aux inspecteurs des écoles françaises, et à M. N. S. les évêques.

Au milieu d'un religieux silence, M. le docteur Landry, ministre de l'Agriculture pour le Nouveau-Brunswick, s'avance et propose, secondé par M. le sénateur Comeau :

Qu'une prière très respectueuse soit adressée au Souverain Pontife, le priant humblement d'entendre la longue supplication filiale de ses enfants acadiens, tous catholiques, et de leur accorder un évêque de leur nationalité avec siège épiscopal à Moncton.

Le Congrès, visiblement ému, adopte cette résolution à l'absolue unanimité.

Sur la proposition de M. l'abbé Gauthier, il est résolu que le prochain Congrès se tienne à Tignish, Ile du Prince-Edouard, à telle date que le Conseil Exécutif décidera.

Invités par M. le Président, ou appelés par la foule, Messieurs l'abbé Stanislas Doucet, le Rév. Père A. D. Cormier, Firmin Picard, de l'Évangéline, P. J. Veniot, le Dr L. N. Bourque, l'abbé Philippe Belliveau, l'honorable A. D. Ri-

chard, l'abbé Gauthier, Mgr Dugal, Cyprien Martin, prennent successivement la parole.

Puis, au milieu des acclamations, des remerciements sont votés au président sortant de charge, à Mgr Dugal, aux vénérables Sœurs de l'Hôtel Dieu, dont le Couvent et les salles de l'Hôpital avaient été très gracieusement mis à la disposition du Congrès, et aux habitants de Saint Basile et des paroisses environnantes, tant de l'Etat du Maine que du Nouveau-Brunswick.

Les noms de M. le juge Landry, forcément absent et pour la première fois, d'un congrès acadien ; de M. le juge Breaux, du Rév. P. A. D. Cormier, du Rév. P. Doucet, de M. l'abbé Philippe Belliveau, de M. l'abbé Gauthier etc., sont tour à tour acclamés par la foule.

Trois hourras sont poussés en l'honneur des Artisans Canadiens et Acadiens ; trois hourras en l'honneur du peuple canadien, "nos frères," et trois vivats en l'honneur des dames.

Puis, après avoir fait l'élection des officiers et du conseil suivant, le Congrès est prorogé aux chants de l'Ave Maris Stella et du God save the King.

Officiers élus pour le prochain exercice :

Président  
F. J. Buote, Directeur de l'Impartial, Tignish, Ile P. E.

Vice Présidents  
M. Willie Comeau, pour la Nouvelle-Ecosse.

Hon. A. D. Richard, pour le Nouveau-Brunswick.

Dr. A. A. LeBlanc, pour le Cap-Breton.

Joseph Arsenault, pour l'île du Prince-Edouard.

Le Juge Breaux, pour la Louisiane.

Le secrétaire Therriault, pour l'Etat du Maine.

Rémi Bnoit, pour l'Etat du Massachusetts.

Secrétaire  
Le Sénateur Pascal Poirier, Shediac, N. B.

Joseph Blanchard, de l'île du P. E., Secrétaire-adjoint.

Trésorier  
Le Juge P. A. Landry, Dorchester, N. B.

CONSEIL EXECUTIF  
Pour la Nouvelle Ecosse et le Cap Breton—Le sénateur Comeau ; les Hon. H. S. LeBlanc, et Henri Robichaud, tous les conseillers législatifs et tout les membres de la Maison d'Assemblée ; Louis d'Entrémont, Inspecteur des écoles françaises ; A. E. Pothier, François G. Comeau, Alphonse Benoit, professeur à l'École Normale ; E. L. Giroit, avocat ; Louis Melanson, Raymond Dèveau et Louis Pothier.

Pour le Nouveau-Brunswick—Cyprien Martin, le Dr F. X. Comeau, le Dr. L. N. Bourque, Hon. Dr. Landry, Hon. M. LaBilloy, le Rév. Père A. D. Cormier, le Dr. E. T. Gaudet, F. Robidoux, avocat ; P. J. Veniot, N. A. Landry ; O. M. Melanson, le Dr. L. J. Belliveau ; l'abbé Ph. Belliveau, l'abbé Albert ; Pius Michaud M. P., le chevalier F. Picard, C. M. Léger, M. P. P., Dr. N. Doucet Dr. Sormany, Dr. Th. Bourque. M. P. P.

Pour l'île du Prince Edouard—Tignish J. J. Arsenault, Syv. F. Gaudet, Benoit Richard, Joseph J. Chiasson, Fidèle T. Bernard ; Palmer Road ; Arcade Gaudet, Célestine Poirier, Norb et Poirier, Jean M. Doucet, Iréné Poirier, Pierre C. Buote, Bélonie Gaudet, Miscouche, Clement Poirier, Joseph E. Desrosiers, J. B. Gaudet, Jean Desrosiers, Mont Carmel ; Arsène J. Arsenault, Ans. L. Galland, J. C. Arsenault, Firmin J. Galland, J. J. Richard, J. J. Ancoine, Stan Galland, S. E. Galland, Bruno Poirier, Félix Arsenault, J. M. Arsenault, Bloomfield ; Henri Blanchard, Ben. Galland, Pierre Gaudet, Rustico ; Stan. Buote, Dr. Galland.

Pour les États-Unis—Tous les officiers généraux de la Société Mutuelle de l'Assomption et le président de chaque succursale de la dite Société.

Pour les Iles Madeleines—Les curés, et les marguilliers de chaque paroisse.

CYPRIN MARTIN, Président.

PASCAL POIRIER, Secrétaire.

Dr. A. L. Purdy, Dentist

ALBERTON

Will be at Tignish every Wednesday. Office at Tignish in Tignish Hall Block, near Post Office.

### La Spoliation.

Il y a quarante huit ans, le 18 septembre, s'accomplissait le premier acte du sacrilège dont le dernier acte fut perpétré il y a trente-huit ans, le 20 septembre, par le dépouillement du plus auguste des rois et aussi de "la plus auguste faiblesse", suivant l'expression si juste de Montalembert.

Les gouvernements catholiques de cette époque néfaste laissèrent faire : la France, en 1870, était en guerre avec la Prusse et chaque combat amenait une preuve de la colère divine contre l'empereur félon. Enfin, malgré le sang des victimes répandu sur les champs de bataille pour obtenir grâce, la France fut vaincue....

Depuis cette époque maudite, la France officielle, celle de deux cent mille Francs-maçons et Juifs, accumula attentat sur attentat contre l'Église—et le peuple, sans qu'il soit possible de l'expliquer, laissa faire, laissa toujours faire.

Il est hors de doute pour tout esprit non prévenu que la spoliation sacrilège accompli le 20 septembre 1870 par le roi savoyard avec la complicité des peuples catholiques devra se payer par ces nations coupables : deux mille ans d'histoire du catholicisme et toute l'histoire de l'antiquité le prouvent. Quel sera le châtiement ?

—Dieu le sait et il le prépare.

Pour nous, enfants aimants du Père le plus aimant ; fils de cette Acadie la petite-fille chérie de l'Église, ne cessons pas de protester contre cette spoliation infâme, contre toute peine nouvelle dont on abuse le Coeur de notre Père de Rome. Nous pleurons de l'abandon dans lequel est laissé notre peuple si fidèle à sa foi, à l'Église ; mais combien plus ne pleurons pas le doux Pontificat-Roi abandonné de tous ceux qui devraient le secourir ? Si, par notre amour filial, nous parvenons à sécher une seule de ces larmes que Dieu compte pour les convertir en fléaux contre les lâches, quel trésor n'accumulerions-t-ils pas à notre Patrie, à notre douce Cadie ?

A l'heure qu'il a marqué dans ses décrets adorables, Dieu touchera en notre faveur le Coeur de notre Père chéri qui, alors, nous rendra justice !

Ce sera l'Alleluia de l'Acadie.

M. SEBASTIEN  
20 septembre 1908

For Diarrhoea, Dysentery

AND ALL Summer Complaints

DR. FOWLER'S EXTRACT OF WILD STRAWBERRY

IS AN INSTANTANEOUS CURE.

It has been used in thousands of homes during the past sixty-two years and has always given satisfaction.

Every home should have a bottle so as to be ready in case of emergency.

Price 35 cents at all druggists and dealers. Do not let some unprincipled druggist humbug you into taking so-called Strawberry Compound. The original is Dr. Fowler's. The rest are substitutes.

Mrs. G. Bode, Lethbridge, Alta., writes : "We have used Dr. Fowler's EXTRACT OF WILD STRAWBERRY and found it a great remedy for Diarrhoea, Summer Complaint and Cramps. We would not like to be without it in the house."

Pie X

Le 18 septembre prochain, Notre Très Saint Père le Pape Pie X célébrera le cinquantième anniversaire de son ordination sacerdotale. Le monde catholique tout entier fera monter vers Dieu ses prières et ses actions de grâce, comme il convient en cette fête de celui que la volonté de l'Esprit-Saint lui a donné pour Chef et pour Père. Plus que tous les autres catholiques, nous les fils de Saint Dominique, et ceux que des liens spirituels rattachent à cette famille religieuse, nous devons offrir à Dieu ce jour-là, et pendant toute cette année jubilaire, avec nos actions de grâces, nos plus ferventes prières pour la personne auguste et très chère de

Sa Sainteté, et pour le succès de son ministère apostolique. Ce jubilé est pour nous presque une fête de famille.

Les circonstances ne permettront probablement pas aux catholiques de donner aux fêtes jubilaires de Sa Sainteté Pie X l'éclat qu'ont eu les fêtes jubilaires des deux derniers Pontifes. Sa Sainteté s'accommodera d'une simplicité qui est dans ses goûts, si la piété et l'amour des catholiques, au lieu d'éclater en démonstrations brillantes, se traduisent par de ferventes prières et des bonnes œuvres de charité et de religion.

Il semble que dans ce Pontificat, enfin, malgré le sang des victimes répandu sur les champs de bataille pour obtenir grâce, la France fut vaincue....

Depuis cette époque maudite, la France officielle, celle de deux cent mille Francs-maçons et Juifs, accumula attentat sur attentat contre l'Église—et le peuple, sans qu'il soit possible de l'expliquer, laissa faire, laissa toujours faire.

Il est hors de doute pour tout esprit non prévenu que la spoliation sacrilège accompli le 20 septembre 1870 par le roi savoyard avec la complicité des peuples catholiques devra se payer par ces nations coupables : deux mille ans d'histoire du catholicisme et toute l'histoire de l'antiquité le prouvent. Quel sera le châtiement ?

—Dieu le sait et il le prépare.

Pour nous, enfants aimants du Père le plus aimant ; fils de cette Acadie la petite-fille chérie de l'Église, ne cessons pas de protester contre cette spoliation infâme, contre toute peine nouvelle dont on abuse le Coeur de notre Père de Rome. Nous pleurons de l'abandon dans lequel est laissé notre peuple si fidèle à sa foi, à l'Église ; mais combien plus ne pleurons pas le doux Pontificat-Roi abandonné de tous ceux qui devraient le secourir ? Si, par notre amour filial, nous parvenons à sécher une seule de ces larmes que Dieu compte pour les convertir en fléaux contre les lâches, quel trésor n'accumulerions-t-ils pas à notre Patrie, à notre douce Cadie ?

A l'heure qu'il a marqué dans ses décrets adorables, Dieu touchera en notre faveur le Coeur de notre Père chéri qui, alors, nous rendra justice !

Ce sera l'Alleluia de l'Acadie.

M. SEBASTIEN  
20 septembre 1908

For Diarrhoea, Dysentery

AND ALL Summer Complaints

DR. FOWLER'S EXTRACT OF WILD STRAWBERRY

IS AN INSTANTANEOUS CURE.

It has been used in thousands of homes during the past sixty-two years and has always given satisfaction.

Every home should have a bottle so as to be ready in case of emergency.

Price 35 cents at all druggists and dealers. Do not let some unprincipled druggist humbug you into taking so-called Strawberry Compound. The original is Dr. Fowler's. The rest are substitutes.

Mrs. G. Bode, Lethbridge, Alta., writes : "We have used Dr. Fowler's EXTRACT OF WILD STRAWBERRY and found it a great remedy for Diarrhoea, Summer Complaint and Cramps. We would not like to be without it in the house."

Pie X

Le 18 septembre prochain, Notre Très Saint Père le Pape Pie X célébrera le cinquantième anniversaire de son ordination sacerdotale. Le monde catholique tout entier fera monter vers Dieu ses prières et ses actions de grâce, comme il convient en cette fête de celui que la volonté de l'Esprit-Saint lui a donné pour Chef et pour Père. Plus que tous les autres catholiques, nous les fils de Saint Dominique, et ceux que des liens spirituels rattachent à cette famille religieuse, nous devons offrir à Dieu ce jour-là, et pendant toute cette année jubilaire, avec nos actions de grâces, nos plus ferventes prières pour la personne auguste et très chère de

Sa Sainteté, et pour le succès de son ministère apostolique. Ce jubilé est pour nous presque une fête de famille.

Les circonstances ne permettront probablement pas aux catholiques de donner aux fêtes jubilaires de Sa Sainteté Pie X l'éclat qu'ont eu les fêtes jubilaires des deux derniers Pontifes. Sa Sainteté s'accommodera d'une simplicité qui est dans ses goûts, si la piété et l'amour des catholiques, au lieu d'éclater en démonstrations brillantes, se traduisent par de ferventes prières et des bonnes œuvres de charité et de religion.

Il semble que dans ce Pontificat, enfin, malgré